

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2011**

Etaient présents : Jean Rémi DURAND GASSELIN (pouvoir de Pascal WALDSCHMIDT), Jean Rémi DURAND GASSELIN, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Daniel BERTOLA THEVENON, Marie Christine DETE, Jean PASCAL, Eric TALAGRAND, Nathalie TOURRE (pouvoir de Christine SEON), Marie Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Francis PLANCHER, Francis PLANCHER (pouvoir de Bernard SAISON), Patrick VEDEL, Jean Luc TOUREL, Nicole BISCAREL, Jean Paul ROBERT, Denise FERRARI, Mairie Pierre MALCLES, Hubert LEPOITEVIN, Dominique BROUSSE, Françoise POUJADE, Marie Jeanne BALMELLE, Alain GIBERT, Gérard MARTIN, Raoul L'HERMINIER, Régine LEMESRE, Elisabeth CHAINE (pouvoir de Jacky BARBE), Elisabeth CHAINE, Christian MOYERSOEN, Patrick MICHEL, Jack ZMINKA, Roland REY, Marc MINETTO, Lorraine CHENOT, Bernard BONIN, Christelle MONTEREMAL, Richard ALLAMEL, André PETTE.

## **FINANCES**

### **BUDGET ANNEXE « TOURISME » : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Afin d'établir une correspondance avec les modalités votées antérieurement dans le cadre du « budget général », il convient, suite à certaines acquisitions réalisées en 2010, de décider une mise aux amortissements de certains équipements au titre du budget « Tourisme ».

Ainsi, la Présidente propose d'intégrer le mobilier de signalétique de l'office de tourisme sur la base d'une durée d'amortissement de 10 ans.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'ouvrir une liste d'immobilisations à amortir, en intégrant les éléments présentés et de déterminer la durée d'amortissement de ces immobilisations à 10 ans.

### **BUDGET « GENERAL » : NOUVELLE OPERATION D'INVESTISSEMENT**

En prévision du vote du budget primitif 2011, il convient d'ouvrir, sur la section d'investissement du budget général, une nouvelle opération, à savoir l'opération 120 « Fibre optique » pour le projet d'aménagement numérique de notre territoire en lien avec ERDF et ADN.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des présents (1 abstention), décide d'ouvrir une opération nouvelle au budget général, intitulée opération 120 « Fibre optique ».

### **BUDGET "ATELIERS ÉCONOMIQUES" : MODIFICATION DE DURÉE D'AMORTISSEMENT**

Afin d'assurer un meilleur équilibre des recettes et des dépenses du budget annexe « Ateliers économiques » au regard des dépenses relatives aux remboursements d'emprunts d'une part et de la durée de couverture du coût résiduel en recettes par les loyers et crédit baux d'autre part, la Présidente propose de modifier la durée d'amortissement de ces ateliers et de porter la nouvelle durée à 2 ans de plus, soit 20 ans.

Cela implique de repositionner les restes à amortir sur une durée augmentée de 2 ans par rapport à la durée en cours.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la durée d'amortissement des ateliers économiques communautaires en portant cette durée de 18 à 20 ans.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES » (M 14)**

La Présidente s'étant retirée, le premier Vice-Président, après avoir rappelé le Budget Primitif du budget annexe « ZAEC » et les décisions modificatives de l'exercice 2010, présente le compte administratif de l'exercice dressé par la Présidente pour ce budget, lequel se résume comme suit :

| Section                        | Budgétisé             | Résultat antérieur | Titres et mandats émis | TOTAL réalisé | Résultat de l'exercice | Restes à réaliser | Résultat de clôture |
|--------------------------------|-----------------------|--------------------|------------------------|---------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Budget annexeZAEC (M14)</b> | <b>Investissement</b> |                    |                        |               |                        |                   |                     |
|                                | Dépenses              | 246 962 €          | 84 325.09 €            | 101 668.62 €  | <b>185 993.71 €</b>    | - 95 553.74 €     | - 95 553.74 €       |
|                                | Recettes              | 246 962 €          |                        | 90 439.87 €   | <b>90 439.97 €</b>     |                   |                     |
|                                | <b>Fonctionnement</b> |                    |                        |               |                        |                   |                     |
|                                | Dépenses              | 255 462 €          | - €                    | 96 038.31 €   | <b>96 038.31 €</b>     | 26 190.78 €       | 26 190.78 €         |
|                                | Recettes              | 255 462 €          | - €                    | 122 229.09 €  | <b>122 229.09 €</b>    |                   |                     |
|                                | <b>ENSEMBLE</b>       |                    |                        |               |                        |                   |                     |
|                                | Dépenses              | 502 424 €          | 84 325.09 €            | 197 706.93 €  | <b>282 032.02 €</b>    | - 69 362.96€      | - €                 |
|                                | Recettes              | 502 424 €          |                        | 212 668.96 €  | <b>212 669.06 €</b>    |                   |                     |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité des présents, le Compte Administratif 2010 du budget annexe « ZAEC » tel que présenté ci-dessus.

### **AFFECTATION RÉSULTAT BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES**

La Présidente, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2010 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

| Libellé                    | Fonctionnement      |                      | Investissement      |                      | Ensemble            |                      |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                            | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés         | - €                 | - €                  | 84 325.09 €         | €                    | <b>84 325.09 €</b>  | €                    |
| Opérations de l'exercice   | 96 038.31 €         | 122 229.09 €         | 101 668.62 €        | 90 439.87 €          | <b>197 706.93 €</b> | <b>212 669.06€</b>   |
| <b>TOTAUX</b>              | <b>96 038.31 €</b>  | <b>122 229.09 €</b>  | <b>185 993.71 €</b> | <b>90 439.87 €</b>   | <b>282 032.02 €</b> | <b>212 669.06 €</b>  |
| <b>Résultat de clôture</b> | <b>- €</b>          | <b>26 190.78 €</b>   | <b>95 553.84 €</b>  | <b>- €</b>           | <b>€</b>            | <b>- €</b>           |

Besoin total de financement | **95 553.74 €** |

Affectation de la somme de **26 190.78 €** au compte 1068 Investissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats tel que proposés ci-dessus.

### **COMPTES DE GESTION 2010 DU BUDGET ZAEC**

La Présidente présente à l'assemblée le compte de gestion dressé par le Comptable Public pour l'année 2010, au titre du budget ZAEC.

La Présidente précise que ce Compte de Gestion est en tous points conformes à la comptabilité administrative de la collectivité adoptée par délibération n° C-201105-43 du 26 mai 2011. Il est ensuite procédé au vote sur ce Compte de Gestion.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion 2010 du budget ZAEC dressés par Monsieur le Comptable Public de la collectivité.

### **BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET GENERAL (M14)**

La Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de la collectivité au titre ses services généraux, lequel peut se résumer comme suit :

| Section               | Restes à réaliser 2010 | Budget voté 2011   | TOTAL              |
|-----------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                        |                    |                    |
| Dépenses              |                        | 3 087 064 €        | 3 087 064 €        |
| Recettes              |                        | 3 087 064 €        | 3 087 064 €        |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                        |                    |                    |
| Dépenses              | 12 830 €               | 1 060 403 €        | 1 073 233 €        |
| Recettes              | 17 109 €               | 1 056 124 €        | 1 073 233 €        |
| <b>ENSEMBLE</b>       |                        |                    |                    |
| Dépenses              | <b>12 830 €</b>        | <b>4 147 467 €</b> | <b>4 160 297 €</b> |
| Recettes              | <b>17 109 €</b>        | <b>4 143 188 €</b> | <b>4 160 297 €</b> |

La Présidente précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à la majorité des présents (1 abstention), le Budget Primitif 2011, budget général de la collectivité, tel que présenté ci-dessus,

### **BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE « BOUTIQUE MUSÉE » (M4)**

La Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 du service « Boutique Musée » de la collectivité (budget annexe en M4), lequel peut se résumer comme suit :

| Section               | Restes à réaliser | Budget voté | TOTAL    |
|-----------------------|-------------------|-------------|----------|
| <b>Exploitation</b>   |                   |             |          |
| Dépenses              |                   | 57 317 €    | 57 317 € |
| Recettes              |                   | 57 317 €    | 57 317 € |
| <b>Investissement</b> |                   |             |          |
| Dépenses              |                   |             |          |
| Recettes              |                   |             |          |
| <b>ENSEMBLE</b>       |                   |             |          |
| Dépenses              |                   | 57 317 €    | 57 317 € |
| Recettes              |                   | 57 317 €    | 57 317 € |

La Présidente précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la seule section de fonctionnement. Elle invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2011, budget annexe de la « boutique Musée », tel que présenté ci-dessus,

## **BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET ANNEXE « RÉGIE TOURISME » (M14)**

La Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de la collectivité au titre de la régie « Tourisme », lequel peut se résumer comme suit :

| Section               | Restes à réaliser | Budget voté     | TOTAL           |
|-----------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> |                   |                 |                 |
| Dépenses              |                   | 232 607€        | 232 607€        |
| Recettes              |                   | 232 607€        | 232 607€        |
| <b>Investissement</b> |                   |                 |                 |
| Dépenses              |                   | 12 039€         | 12 039€         |
| Recettes              |                   | 12 039€         | 12 039€         |
| <b>ENSEMBLE</b>       |                   |                 |                 |
| Dépenses              | €                 | <b>245 546€</b> | <b>245 546€</b> |
| Recettes              | €                 | <b>245 546€</b> | <b>245 546€</b> |

La Présidente précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Elle invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2011 de la régie « Tourisme », tel que présenté ci-dessus.

## **BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE « BOUTIQUE OIT » (M4)**

La Présidente présente à l'assemblée le budget primitif 2011 de la collectivité pour le service « Boutique OIT », budget annexe en M4, lequel peut se résumer comme suit :

| Section               | Restes à réaliser | Budget voté | TOTAL    |
|-----------------------|-------------------|-------------|----------|
| <b>Exploitation</b>   |                   |             |          |
| Dépenses              |                   | 10 403 €    | 10 403 € |
| Recettes              |                   | 10 403 €    | 10 403 € |
| <b>Investissement</b> |                   |             |          |
| Dépenses              |                   |             |          |
| Recettes              |                   |             |          |
| <b>ENSEMBLE</b>       |                   |             |          |
| Dépenses              |                   | 10 403 €    | 10 403 € |
| Recettes              |                   | 10 403 €    | 10 403 € |

La Présidente précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la seule section d'exploitation. Elle invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2011 de la Boutique OIT, tel que présenté ci-dessus,

## **BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET ANNEXE « ATELIERS ECONOMIQUES » (M4)**

La Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de la collectivité au titre des « Ateliers Economiques », budget annexe en M4, lequel peut se résumer comme suit :

| Section | Restes à réaliser | Budget voté | TOTAL |
|---------|-------------------|-------------|-------|
|---------|-------------------|-------------|-------|

| <b>Exploitation</b>   |         |                  |                  |
|-----------------------|---------|------------------|------------------|
| Dépenses              |         | 118 783 €        | 118 783 €        |
| Recettes              |         | 118 783 €        | 118 783 €        |
| <b>Investissement</b> |         |                  |                  |
| Dépenses              | 6 000 € | 98 786 €         | 104 786 €        |
| Recettes              |         | 104 786 €        | 104 786 €        |
| <b>ENSEMBLE</b>       |         |                  |                  |
| Dépenses              |         | <b>223 569 €</b> | <b>223 569 €</b> |
| Recettes              |         | <b>223 569 €</b> | <b>223 569 €</b> |

La Présidente précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section d'exploitation et par opération pour la section d'investissement. Elle invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2011 du service « ateliers économiques », budget annexe, tel que présenté ci-dessus,

### **BUDGET PRIMITIF 2011 - BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS » (M14)**

La Présidente présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2011 de la collectivité au titre des « Zones d'activités économiques », lequel peut se résumer comme suit :

| Section               | Restes à réaliser | Budget voté | TOTAL     |
|-----------------------|-------------------|-------------|-----------|
| <b>Fonctionnement</b> |                   |             |           |
| Dépenses              |                   | 116 070 €   | 116 070 € |
| Recettes              |                   | 116 070 €   | 116 070 € |
| <b>Investissement</b> |                   |             |           |
| Dépenses              |                   | 197 790 €   | 197 790 € |
| Recettes              |                   | 197 790 €   | 197 790 € |
| <b>ENSEMBLE</b>       |                   |             |           |
| Dépenses              |                   | 373 860 €   | 373 860 € |
| Recettes              |                   | 373 860 €   | 373 860 € |

La Présidente précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Elle invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2011 des « zones d'activités communautaire », budget annexe, tel que présenté ci-dessus,

## **FISCALITE**

### **MONTANT PRÉVISIONNEL D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Suite à l'adhésion de Loubaresse au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il est nécessaire d'intégrer cette commune dans le calcul du montant des attributions de compensation de la TP, sur les mêmes bases que les autres communes membres, à savoir les éléments de l'année de référence 2009. Cette intégration entraînera une modification du montant des attributions de compensation pour chaque commune.

En application des modalités de calcul des attributions de compensation, la commune de Loubaresse se verra attribuée une attribution de compensation de 55 €, résultant du mode de calcul choisi antérieurement par la

CLETC [soit (« produit de TP et élément annexes » - « contribution enfance jeunesse ») pondération population INSEE].

Il en résulte que le montant global des attributions de compensation pour 2011 serait de 840 401 € (soit 842 887 d'attributions positives – 2485 d'attributions négatives). Il est proposé d'inscrire ce montant prévisionnel au budget 2011. Cependant, la CLETC devra par un prochain rapport, le soumettre au conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire, pour 2011, un montant prévisionnel de 840 401 € pour les attributions de compensation de la Taxe Professionnelle

## **TAUX DE FISCALITE 2011**

Après la présentation d'un projet de plan pluriannuel d'investissement, de l'état l'endettement de la collectivité, des perspectives d'engagements ayant une répercussion financière et considérant les besoins de financement potentiels, la Présidente fait état des débats en commission des finances et en bureau communautaire quant à l'augmentation sensible des taux de fiscalité.

Il en ressort notamment qu'il est délicat de modifier les taux liés aux activités professionnelles (CFEU et TFNB), au regard notamment des mesures d'exonération prises par la communauté en 2010 et d'autre part de la nécessité d'atteindre le taux moyen pondéré de la CFEU.

Il en résulte des propositions pour la TH et la TFB, en 2011, comprise entre 5 et 10 % avec indication du produit attendu pour chacune des propositions.

Après mise en débat et expression des membres présents, il est demandé un vote à bulletin secret pour déterminer le niveau de hausse des taux des taxes "ménages".

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 40
- Bulletins nuls : 0
- Exprimés : 40
- Hausse de 5 % : 5
- Hausse de 7 % : 8
- Hausse de 10 % : 27

La proposition d'une hausse de 10 % obtenant une majorité absolue, les taux 2011 des impositions locales seront donc les suivantes :

|  |         |
|--|---------|
| - Taxe d'habitation (TH)                       | 11.25 % |
| - Taxe sur le foncier bâti (TFB)               | 2.07 %  |
| - Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)          | 14.45 % |
| - Contribution foncière des entreprises (CFEU) | 16.51 % |

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide de fixer les taux de fiscalité tels que présentés.

## **DEMANDE SUBVENTION POUR POSTE ANIMATION ÉCONOMIQUE**

La Présidente rappelle que le poste d'animation économique, ouvert en 2010, bénéficie de subventions, via la Région et l'Europe, dans le cadre du PSADER et du Leader, portés par le PNR des Monts d'Ardèche. Ces subventions sont mobilisables sur 3 ans.

Il convient de renouveler la demande de subvention pour la période allant de septembre 2011 à aout 2012, soit pour la 2<sup>ème</sup> année d'animation sur la base du plan de financement annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter, pour la 2<sup>ème</sup> année, les subventions de la Région Rhône Alpes dans le cadre du PSADER des Monts d'Ardèche et de l'Europe dans le cadre du programme Leader des Monts d'Ardèche pour le poste d'animation économique de la Communauté de Communes.

## **PERSONNEL**

## **MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL**

La Présidente expose au conseil la nécessité, suite à l'activation de la compétence "Enfance Jeunesse", de créer deux nouveaux postes, à savoir un poste d'animateur pour relais d'assistantes maternelles, non titulaire à mi temps, et un poste de coordinateur Enfance Jeunesse, non titulaire à mi temps.

De plus, par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil communautaire, à ouvert un poste d'attaché territorial. Suite au recrutement à venir par voie de mutation d'un agent au grade de rédacteur principal pour le poste de responsable du service financier et administratif, il convient donc de transformer ce poste d'attaché en poste de rédacteur Principal. Il y a lieu également de prévoir l'affectation du 3ème adjoint d'animation au service tourisme.

Pour ces raisons, il est nécessaire de modifier le tableau du personnel de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'animateur RAM et un poste de coordinateur enfance jeunesse, de fermer le poste d'attaché, d'ouvrir un poste de rédacteur principal et d'adapter le tableau des effectifs finalisé afin d'intégrer ces modifications, lequel sera exécutoire après saisine du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

### **ENFANCE JEUNESSE**

#### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011 / 2014**

La Présidente rappelle à l'assemblée, que parallèlement à la finalisation de l'étude de définition de la politique Enfance Jeunesse du Pays Beaume Drobie, la Communauté de Communes travaille avec la CAF et la MSA sur le programme d'actions à inscrire au prochain contrat enfance jeunesse (CEJ). Le nouveau CEJ pour la période 2011 / 2014 se composera d'actions existantes (crèche, centre de loisirs, activités périscolaires), d'actions en développement (accueil jeunes, camp et séjour) et d'actions nouvelles (RAM, coordination).

Le CEJ permet à la Communauté de Communes de bénéficier de financement de la CAF et de la MSA pour le fonctionnement des services.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des présents, (2 contre), décide d'autoriser la Présidente à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour la période 2011 / 2014 pour le financement des services existants ou en projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes, d'ouvrir le Contrat Enfance Jeunesse du Pays Beaume Drobie 2011 / 2014 aux équipements et services existants ou en projets sous maîtrises d'ouvrages communales, de reprendre les actions inscrites dans les précédents contrats, d'inscrire les actions nouvelles correspondant aux orientations de la politique enfance jeunesse du Pays Beaume Drobie tel que présenté, de s'engager en application des compétences, dans la réalisation et le financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, de rechercher des "passerelles financières" avec le Contrat Enfance Jeunesse du Val de Ligne pour le financement réciproque des crèches recevant des enfants de l'autre territoire, de déléguer au Bureau la validation du contenu technique et financier du programme d'actions du Contrat Enfance Jeunesse du Pays Beaume Drobie 2011 / 2014.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE AU SYMPAM**

Suite à son élection à la Présidence du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Présidente informe le conseil que Lorraine CHENOT, déléguée communautaire, démissionne de sa représentation de la Communauté au comité syndical du SYMPAM.

Il convient donc de la remplacer sur cette délégation.

Après un appel auprès des membres de l'assemblée, Mme Nicole BISCAREL et M Alain MAHEY se portent candidats.

Le Conseil Communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide de désigner Nicole BISCAREL comme représentant titulaire de la CdC du Pays Beaume Drobie au SYMPAM et Alain MAHEY comme représentant suppléant

## **REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE À LA MISSION LOCALE DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE**


Suite à son élection à la Présidence du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche, la Présidente informe le conseil que Lorraine CHENOT, délégué communautaire, démissionne de sa fonction de représentation de la Communauté au conseil d'administration de la mission locale.

Il convient donc de la remplacer sur cette délégation. La Présidente rappelle qu'actuellement Mme PAQUELET représente également la Communauté de Communes au sein de cette instance.

Après un appel auprès des membres de l'assemblée, Mme Régine LEMESRE se porte seule candidate.

Le Conseil Communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide de désigner Régine LEMESRE comme représentant titulaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à la Mission locale.

Fait à Joyeuse, le 6 juillet 2011  
Françoise POUJADE

  
Communauté de Communes  
du Pays Beaume Drobie  
BP 30 - 07 600 JOYEUSE